



III) Reconnaissez les Détenteurs de l'Ordre ('*Ûlil-âmr*) par le réputé convenable (*al-ma'rûf*), la justice (*al-'adl*) et l'excellence (*al-ihsân*) : le cas des douze Imâms de la demeure prophétique

Nous avons mis en évidence la conception de l'autorité de l'Islâm majoritaire sunnite comme justifiée par la suprématie de fait du gouverneur temporel sur ses sujets, à la condition qu'il soit musulman. Et nous avons affirmé qu'il était impossible qu'une telle conception de l'autorité justifie une obéissance mise à égal avec l'obéissance au Prophète, tel que Dieu le fait dans le verset de sourate al-Nisâ cité plus haut. En effet, le Prophète – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – étant inspiré et élu par Dieu, il est la norme de toute action.

C'est parce qu'il est l'exemple d'imitation par excellence pour tous les êtres humains qu'il mérite l'obéissance. Pour que Dieu fasse s'équivaloir l'obéissance au Prophète et l'obéissance à l'autorité, il faut donc nécessairement que cette autorité soit elle-même élue divinement, et il faut qu'elle représente une norme d'obéissance similaire à celle du Noble Prophète, ou bien qu'elle soit déléguée par ce dernier, en vertu même de sa propre élection et de sa propre éminence sur toutes les autres créatures. Pour déterminer l'identité des véritables Détenteurs de l'Ordre ('*Ûlil-âmr*) – ceux dont l'obéissance est placée sur un pied d'égalité avec l'obéissance au Messager dans le Coran –, nous procéderons en deux étapes.

Dans un premier temps, nous analyserons l'expression '*Ûlil-âmr* à partir de la langue arabe et du Coran afin d'en préciser la signification, nous reviendrons à cet usage notamment sur l'énigmatique mention du *âmr* dans la sourate al-Qadr que nous évoquions plus haut.

Dans un second temps, nous analyserons les trois caractéristiques par lesquelles l'Imâm nous invite à reconnaître les '*Ûlil-âmr* (à savoir le convenable, la justice et l'excellence) pour en démontrer la portée et la pertinence, nous prouverons ensuite – si Dieu nous le permet – comment en chaque époque ce sont les douze Imâms des Ahl al-Bayt qui se sont caractérisés ainsi.

1) Qui sont les '*Ûlil-âmr* ? Quel est le sens réel de cette appellation ?

Premièrement, revenons sur l'expression dont nous discutons depuis le départ et précisons-en le sens au regard du Coran et de la langue arabe. Allah l'Exalté dit « *atî'û-Llâh wa-atî'û l-rasûl wa Ûlil-âmri minkum* » (4/59), « et obéissez au Messager et aux Détenteurs de l'Ordre ». L'obéissance au Messager est solidaire de l'obéissance aux Détenteurs de l'Ordre. Il faut donc que cet « Ordre » (*âmr*) qu'ils détiennent justifie cette solidarité dans l'obéissance, et il faut donc qu'il s'agisse de l'Ordre qui était auparavant entre les mains du Prophète. Il n'est pas exclu que ce verset, lorsqu'il parle des « détenteurs de l'ordre », en un sens plus général, inclue des personnes faillibles. Ainsi, à titre d'exemple, si un Prophète ou un Imâm désigne un commandant lors d'une opération militaire, l'obéissance lui reviendra. Mais celle-ci ne lui reviendra qu'en tant qu'elle lui a été conférée par le véritable Maître de l'Ordre (*walî al-amr*) qui est le Prophète ou l'Imam, comme nous aurons à le démontrer.

a) Examen linguistique de cette expression

– « *وأولى* » : Les Détenteurs, Ceux qui sont le plus en droit de

Attardons nous d'abord sur la première partie de l'expression « *وأولى* », « wa-Ûli ». Le premier *wâw* signifie simplement « et », puis le radical « *أولو* » à l'accusatif « Ûli » qui est le pluriel de « *ذو* » (*dhû*) signifie « le détenteur de ». Un certain nombre de noms et d'expressions sont basées sur cette construction dans le Coran, par exemple « Dhû-l-Qarnayn » signifie littéralement « Celui aux deux Cornes (ou « le Bicornu », comme cela fut parfois ingénieusement traduit) » ou selon l'autre sens du mot *qarn* « Celui aux deux Siècles », sans que ces interprétations ne s'excluent nécessairement.

Dans l'adage « *الأولى في الأول من* » (« *premier entré, premier sorti* »), le radical « *أولو* » prend le sens de la primauté et de la primordialité, qui est aussi le sens d'un autre radical remarquablement proche « *أولى* » être plus digne que, être plus proche que, être le meilleur pour revendiquer une relation, soit toujours à la notion de primauté, d'être le premier et le plus en droit.

Comme nous l'avons vu « أولو » est le pluriel de « ذو », si nous devions donc transcrire notre expression au singulier nous aurions sûrement à noter « ذو الأمر » (*dhû-l-âmr*), Celui qui a l'Ordre, ou Celui qui est plus en droit de l'Ordre. Le lexicographe Abû Nasr al-Jawharî (m. 1002 ou 1008) écrit dans son *al-Sihâh fî al-lughah* « وَالْأَمِيرُ: ذُو الْأَمْرِ » (*wal-âmîr* : *dhû-l-âmr*), c'est-à-dire « et « al-Amîr » : C'est celui qui détient l'Ordre ». Ainsi, sans la coloration politique du terme *Amîr*, pour désigner le Prince ou le gouverneur dans ce monde, *al-Amîr* étymologiquement renvoie à celui qui détient l'Ordre. Nous pouvons d'ores et déjà faire une remarque similaire au sujet du terme « *khalifah* » qui prit, par les divers « califats » terrestres successifs, le sens d'un simple empereur, tandis qu'il a initialement le sens de « successeur » ou de « représentant » (le verbe *khalafa* ayant le sens d'une succession et d'une lieutenance).

Une autre expression plus commune est celle de « ولي الأمر » (*walî al-âmr*), usant du terme « walî », proche phonétiquement, et ayant une variété de sens. Nous nous contenterons ici d'en donner la sublime définition d'Alî fils de Mohammad al-Jurjanî (m. 1413) dans son *Kitâb al-Ta'rifat* (le « *Livre des Définitions* », trad. Maurice Gloton, *Téhéran*, 1994) : « **الولي Al-Walî : Le saint, le rapproché [de Dieu] 1. Ce terme comme tous les mots construits sur le schème fa'il a un double sens : actif et passif. – Dans le premier cas, il s'agit de celui dont l'obéissance (*tâ'ah*) ne peut plus être suivie de désobéissance (*'isyân*) – Le second cas concerne celui sur lequel affluent en permanence l'excellence (*ihsân*) de Dieu et Son surcroît de faveur (*ifdâl*). 2. Ce terme désigne le connaissant ou gnostique (*'ârif*) par Dieu et par Ses Attributs, dans la mesure où il persévère dans l'obéissance, s'éloigne des désobéissances et s'oppose de toutes ses forces aux voluptés (*ladhdhât*) et aux concupiscences (*shahawat*). »**. Ces deux sens s'appliquent en effet bel et bien au détenteur de l'Ordre divin, et sont comme complémentaires l'un de l'autre : c'est parce qu'Alî est le premier des serviteurs de Dieu qu'il est le plus en droit à la succession. Le lien charnel entre Mohammad, Fatimah et les Imâms n'est pas, contrairement à une idée reçue, la justification de leur éminence sur le reste de la création. C'est l'inverse qui est vrai, c'est la pureté spirituelle et l'élection qui en découlent qui justifient leur affiliation charnelle dans le monde apparent, comme signe suprême de la complémentarité entre l'apparent (*zahir*) et le caché (*batin*).

– « **أَلْفَر** », l'Ordre divin

Ayant précisé le sens de la première partie de l'expression, nous en venons enfin à celui du *âmr* à proprement parler. Toujours selon al-Jurjanî (m. 1413) dans son *Kitâb al-Ta'rifat* *al-âmr*, « **الأمر al-âmr, L'ordre, le commandement : C'est la parole (ou tout autre moyen d'expression) de celui qui dit à son subalterne : "Fais !"** ». Certains lexicographes ont suggéré une parenté entre le terme arabe « أمر » (*âmr*) avec l'hébreux « אמר » (*âmar*) qui est son strict équivalent morphologique. Or, tout comme le suggère al-Jurjanî dans sa définition, ce verbe en hébreux a également le sens de « dire », c'est-à-dire le sens d'une parole, d'un ordre instaurateur. Un exemple biblique particulièrement significatif d'emploi de ce verbe se trouve dans le premier chapitre du livre de la *Génèse* (*Sefer bereshit*) : « **וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים, יְהִי אוֹר; וַיְהִי-אוֹר** », « Dieu dit (*va-yômer Elohîm*) : que la Lumière soit, et la Lumière fut ! » (*Gn 1/3*) ; « **וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים, יְהִי רִקיעַ בְּתוֹךְ הַמַּיִם, וְיְהִי מַבְדִּיל, בֵּין מַיִם לְמַיִם** », « Dieu dit (*va-yômer Elohîm*) : « Qu'un espace s'étende au milieu des eaux, et forme une barrière entre les unes et les autres. » (*Gn 1/6*), et nous pouvons encore noter l'emploi de ce verbe avec ce même sens d'une parole créatrice et instauratrice aux versets 11, 14, 20, 24 et 26 du même chapitre (texte hébreux avec traduction française disponible ici).

Le terme *âmr* se réfère donc à une parole proférée qui instaure le Réel. C'est le *Logos* divin qui dit à une chose « Sois ! » et elle est (*kun ! fa-yakûn*). Le *âmr* est le commandement divin, et le Détenteur du *âmr* est celui qui est investi de l'autorité divine complète, celle qui permet à chaque Prophète d'accomplir des prodiges extraordinaires par Sa permission. Il est donc effectivement possible, comme nous l'avons fait tout au long de notre commentaire, de traduire *âmr* par « Ordre ». Mais il est également possible de le traduire comme « Cause ». D'abord dans le sens de la cause partisane des Imâms, sur eux la paix, celle à laquelle ils se réfèrent dans leurs paroles en disant « **أمرنا** » (*âmrinâ*), « notre cause » ou « notre affaire » ; et ensuite dans le sens métaphysique de *cause des causes* (سبب الأسباب), le Verbe étant le moyen par lequel Dieu instaure toutes les choses.

En somme, si le *âmr* peut en un sens restreint renvoyer à une autorité mondaine dans la langue, ce n'est qu'en un sens tout analogique avec le *âmr* divin qui en est le véritable sens et l'archétype. Si *Amîr* peut désigner un prince et *Malik* un roi au sens ordinaire de ces termes, ce n'est que par analogie avec celui qui est le véritable *Amîr*, c'est-à-dire le véritable Commandeur ou le véritable Instaurateur de toutes choses ; et à Celui qui non-content d'être le Souverain (*al-malik*) par excellence est aussi le Souverain de la Souveraineté (*malik al-mulk*) : le Réel, Allâh. Le Détenteur de l'Ordre, c'est donc le tenant du Réel, celui qui est la source de toute gnose du Verbe, l'Imâm.

[b\) Examen coranique du âmr : le cas de la sourate al-Qadr dans le chiisme ancien](#)

Allah, l'Exalté, dit :

تَنْزَلُ الْمَلَكَةَ وَالرُّوحَ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِّنْ كُلِّ أَمْرٍ

« Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit , par permission de leur Seigneur pour tout ordre. » al-Qadr, 4

Durant la Nuit de Qadr, dont la valeur est meilleure que mille mois, Dieu fait descendre les Anges (*al-malâ'ikah*), l'Esprit (*al-Rûh*) par la Permission de Dieu pour tout ordre (*min kolli âmr*). On traduit parfois *Laylat ul-Qadr* par « la Nuit du Destin » ou encore « la Nuit de la Puissance ». Ces deux traductions sont en soi justifiées par le sens du mot *Qadr*, qui réfère à la fois à la Puissance divine de Dieu l'Omnipotent (*al-Qadir* ou *al-Muqtadir*) et à la destinée au sens plus trivial du cours des évènements de l'année à venir qui doivent être reçus lors de cette nuit par le Compagnon de l'Ordre (*sâhib al-âmr*).

Nous citerons à titre de preuve ces deux traditions attribuées à l'Imâm al-Jawâd – paix et salut sur lui – traduites par Mohammad-Ali Amir Moezzi dans *Alî le secret bien gardé*, chapitre 6 « La Nuit du Qadr dans le shi'isme ancien », qui explicitent clairement cette conception.

– *Premier hadîth* : « Ibn al-Harîsh rapporte de l'Imam Muhammad al-Jawâd Abû Ja'far [le Second] : Ô peuple shi'ite [yâ ma'shar al-shî'a] ! Affrontez vos adversaires avec la sourate al-Qadr et vous les désarmerez. Par Dieu, cette sourate est la Preuve la plus solide offerte par Dieu aux hommes après le temps de l'Envoyé. Elle constitue la meilleure part de votre doctrine et elle concerne la portée de notre science. Ô peuple shi'ite ! Affrontez vos adversaires avec ces versets « Hâ Mîm ! Par l'Écrit éclairant, Nous l'avons fait descendre pendant une nuit bénie, nous sommes en effet des avertisseurs » al-Dukkhan, 1-3 ; car ils concernent exclusivement les Maîtres de l'Ordre après l'Envoyé de Dieu. Ô peuple shi'ite ! Dieu n'a-t-il pas déclaré : « Il n'y a pas une seule communauté où il n'y ait point eu d'avertisseurs » Fâtir, 24

– Quelqu'un lui a alors rétorqué « Mais, Abû Ja'far, le prophète Mohammad fut l'avertisseur de notre communauté. » – L'imam répondit : « Tu dis vrai, mais est-ce que pendant sa vie, l'Envoyé n'a-t-il pas missionné d'autres avertisseurs dans les différentes régions de la Terre ? Il y a donc eu des avertisseurs missionnés par Mohammad comme lui-même était un avertisseur missionné par Dieu. » – Certes tu as raison. – Alors Mohammad doit également avoir des avertisseurs après sa mort et si tu nies cela c'est comme si tu condamnais les générations à venir de cette communauté à l'égarément. – Mais le Coran ne leur suffit-il point ? – Si, à condition que quelqu'un l'interprète [mufassîr]. – L'Envoyé de Dieu n'en a pas fait l'interprétation ? – Si, mais il a initié une seule personne à cette interprétation et il exposa le rang de cette personne à sa communauté, et cette personne est Alî fils d'Abî Tâlib. – Ô Abû Ja'far, cette question est réservée à l'élite et la masse ne peut la supporter, Dieu veut être adoré dans le secret jusqu'à ce que Sa religion se manifeste au grand jour... » (al-Kulaynî, *Ûsul al-Kâfî*, vol. I, Chapitre de l'interprétation de sourate al-Qadr).

– *Deuxième hadîth* : « Toujours selon l'imam Muhammad al-Jawâd : « Dieu a dit au sujet de la Nuit du Qadr « Pendant cette nuit se distingue tout ordre sage » (44/4). En effet, pendant la Nuit de Qadr descend vers le Détenteur de l'Ordre [walî al-âmr] l'explication détaillée des choses qui auront lieu pendant l'année ainsi que l'Ordre qu'il doit exécuter concernant sa propre personne et les autres dans tel ou tel cas. ». Moezzi note : « Dans la dernière phrase, il y a manifestement un jeu de mot avec les termes issus de la racine 'MR et autour du mot âmr (l'Ordre) qui est une des notions centrales de toute la doctrine : ...la yanzilu fî laylat al-qadr ilâ walî al-âmr tafsîr al-umûr sanatan sanatan **yu'maru fihâ fî âmr nafsih bi-kadhâ wa kadhâ wa fî âmr al-nâs bi-kadhâ wa kadhâ...** ».

Comme on le voit nettement dans ces textes, la notion de *âmr* dans le shi'isme ancien est loin de pouvoir être cantonnée à une autorité terrestre. Bien au contraire, elle conserve son sens biblique de Verbe divin instaurateur et informateur descendant avec l'Esprit Saint et les Anges sur celui qui doit en être le tenant dans chaque époque, de manière voilée ou déclarée. Les *Ûlîl-âmr* sont donc ceux qui reçoivent cet Ordre divin après le Messenger. Reste à évaluer les critères que l'Imâm al-Sâdiq nous propose pour les reconnaître : « [Reconnaissez] les Détenteurs de l'Ordre (*Ûlîl-âmr*) par le convenable (*al-ma'ruf*), la justice (*al-'adl*) et l'excellence (*al-ihsân*) ».

2) Le convenable (*al-ma'ruf*), la justice (*al-'adl*), l'excellence (*al-ihsân*) : des critères par lesquels distinguer l'imposteur du véridique parmi ceux qui prétendent détendre l'ordre divin

Comme nous l'avons établi, même si nous admettions l'interprétation des gens de l'apparent selon laquelle les *Ûlîl-âmr* sont le « savant » et le « gouverneur » (en un mot : l'Imâm), encore faut-il établir sur quels critères distinguer l'Imâm légitime de l'Imâm illégitime. Nous avons vu que la légitimité du pouvoir selon la théologie politique d'Ibn Taymiyyah et d'al-Ghazâlî tirait sa source de la suprématie de fait du gouverneur sur ses sujets. Une telle conception est trop évidemment une conception

émanant du pouvoir musulman lui-même pour se justifier pour qu'il soit davantage nécessaire d'y insister, se référer à la section II du présent article pour notre argumentation dans de plus amples détails.

Il nous incombera donc dans cette dernière partie d'étudier les trois critères établis par l'Imâm al-Sâdiq – sur lui la paix – dans le *hadîth* qui est le sujet de notre commentaire : à savoir le convenable (*al-ma'rûf*), la justice (*al-'adl*) et l'excellence (*al-ihsân*). Dans un premier temps nous procéderons à un bref examen linguistique de ces trois notions. Nous tâcherons de montrer la pertinence de ces critères, qui bien qu'ils puissent en apparence paraître subjectifs doivent en fait demeurer les seuls critères pour distinguer le véridique de l'imposteur parmi ceux qui prétendent détendre l'ordre divin. C'est que ces qualités se rendent naturellement manifestes dans celui qui est le tenant de cet Ordre. Puis, nous établirons une chronologie partant de l'Imâm Alî – que Dieu enoblisse sa face – jusqu'à l'Imâm al-Mahdî – que Dieu hâte son soulagement, pour montrer qu'en chaque époque ce furent les douze Imâms – que la paix soit sur eux – qui se distinguèrent nettement par ces qualités.

[a\) Examen et justification des trois critères exposés par l'Imâm al-Sâdiq : *al-ma'rûf*, *al-'adl*, *al-ihsân*](#)

– « **المعروف** », le Convenable, le Connu

Dérivé de la racine du verbe « connaître » *'arafa* (ع ر ف), ce terme a parfois été traduit comme le « réputé convenable », il renvoie en tout cas à ce qui est reconnu de tous comme faisant partie des convenances soit dans une société humaine donnée, soit plus généralement comme ayant attiré la nature innée (*fitra*) de l'être humain. Il serait également possible de le traduire par « raisonnable », c'est-à-dire ne relevant ni du zèle extrême et ostentatoire, ni d'un relâchement complet des valeurs. Reconnaître l'Imâm légitime par le *ma'rûf*, cela implique à notre sens que l'Imâm ne doit en aucun cas s'écarter des prescriptions du Coran et de la tradition du Noble Prophète – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui –, qui définit au point de vue de la législation (*shari'ah*) ce qui relève du convenable et ce qui relève du blâmable.

كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ

« Vous êtes la meilleure communauté (*kuntu khayra ummatin*), qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Dieu. » ale 'Imrân, 110

Ce verset, qui sert de base à la notion de « *âmr bi l-ma'rûf wa nahî al-munkar* » (l'ordonnance du convenable et l'interdiction du blâmable) en Islâm nous intéressera ici particulièrement. En effet, l'ordonnance dont il est question ici (*al-âmr*) réfère au même Ordre dont nous parlions avant, et ce qui est signifié ici par *al-ma'rûf*, c'est le réputé convenable auprès de Dieu et de Son Prophète. En outre, Al-'Ayyashî (m. 320/932) rapporte une autre lecture de ce verset dans son *Tafsîr* (1:129/195) de Ja'far al-Sâdiq, que la paix soit sur lui :

« Ces paroles furent été révélé au sujet de Mohammad -- que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens –, ainsi, Il – l'Exalté – a dit : « Vous êtes les meilleurs Imâms (*kuntu khayra a'ima*) qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Dieu » (III/110) – C'est ainsi, par Allah, que Gabriel l'a apporté et cela ne concerne personne sauf Mohammad et ses successeurs, que la paix soit sur eux tous. »

Quand bien même on contesterait l'authenticité de ce récit, il semble bel et bien que la « communauté » (*ûmmah*) au sens de la communauté historique des musulmans, ne soit concernée que dans un sens relatif par ce verset. Est-elle réellement la meilleure des communautés en terme d'actions ? Le simple fait d'être musulman excuse-t-il l'injustice ? Nous affirmons qu'il n'en est rien et que la communauté musulmane fut celle qui opprima les Imâms que leur avait pourtant ordonné de suivre le Prophète.

Nous citerons néanmoins un autre argument pour justifier cette interprétation, Dieu, Exalté soit-Il, dit « Abraham était un Guide (*inna Ibrahîma kâna ûmmah*) » al-Nahl, 120 ; et Il dit encore « Je vais faire de toi un exemple à suivre pour les gens (*innî ja'iluka lin-nâsi imâm*) » al-Baqarah, 124. Comme on peut le voir très nettement, Dieu se réfère à Abraham alternativement comme « *ûmmah* », et comme « *Imâm* » avec toujours le même sens de guide. Les deux mots sont d'ailleurs fondés sur une même racine en arabe (ع م م). C'est donc que la communauté ne saurait se penser sans un guide, qu'elle n'a de sens qu'en relation avec un Imâm qui est le véritable *Amîr bi l-ma'rûf*. C'est également la racine sur laquelle est fondée le mot *Umm*, qui signifie d'abord « Mère », mais a aussi le sens d'une « Origine », voire d'un « Archétype ». Or,

si l'Imâm dans la langue arabe est celui qui précède, qui se tient en avant : il en va de même pour le sens du mot mère, en tant qu'elle est celle dans la matrice de laquelle se trouve la potentialité de l'existence d'un nouvel être humain.

Ce critère nous paraît donc entièrement justifié. Dieu, dans le verset 59 de sourate al-Nisâ dit, après avoir exhorté les croyants à obéir à Dieu et à obéir au Messager et aux Détenteurs de l'Ordre : « Si vous divergez ensuite en quelque chose : renvoyez-la à Dieu et à Son Messager, si vous croyez en Dieu et au Jour Dernier, cela est meilleur et de meilleure compréhension. ». Il faut donc que le critère du « convenable » soit la conformité avec l'aspect exotérique de la religion délimité par la Prophétie législatrice de Mohammad, que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens. Et ce furent, comme nous aurons à le prouver, les douze Imâms, sur eux la paix, qui s'exemplifièrent le plus par cela parmi tous les prétendants à l'autorité divine. La reconnaissance des 'Ulil-âmr étant donc solidaire de la reconnaissance du Messager à travers Dieu, et de la reconnaissance de Dieu à travers Lui-même.

– « العدل », la Justice, la dérivation, l'équivalence, le juste

Pour définir ce terme, nous aurons de nouveau recours au *Kitâb al-Ta'rifat* d'Alî fils de Mohammad al-Jurjanî (m. 1413), qui écrit : « العدل , *al-'adl*, La justice, la dérivation, l'équivalence, le juste. 1- C'est le comportement équilibré (*mutawassit*) entre l'exagération par excès (*ifrât*) et par défaut (*tafrîf*). 2- Chez les philologues (*nahwiûn*), c'est faire passer un mot de sa forme primitive ou d'origine (*sîgha asliyya*) à une autre (qui ne l'est pas). 3- Chez les juristes (*fuqahâ*), c'est la personne qui se détourne des péchés majeurs (*kabâ'ir*), ne commet pas de fautes vénielles (*saghâ'ir*), dont la droiture (*sawâb*) l'emporte, et qui n'accomplit pas d'actes vils (*af'âl hasîsa*), comme le fait de manger en marchant sur la route ou d'y faire ses besoins. On dit que ce mot est un nom verbal avec le sens de 'adâla, c'est-à-dire l'équité (*isti'dal*) et la rectitude (*istiqâma*) . C'est l'inclination (*mayl*) vers le Réel. »

Notre lexicographe mentionne donc trois définitions pour ce terme. La première est une définition éthique de l'équité, considérée comme un juste milieu entre deux attitudes extrêmes de zèle et de relâchement. C'est donc dans l'équilibre entre plusieurs tendances de l'être humain que se trouve la justice. Une deuxième définition d'ordre philologique, qui correspond à la dérivation d'un terme de sa forme radicale en l'adoptant morphologiquement ou phonétiquement au contexte ; en d'autres termes le contexte est la mesure selon laquelle le mot devra s'adapter pour être "justifié" dans ce contexte. Une troisième définition juridique qui désigne celui qui est 'adil, juste, c'est-à-dire réunissant les conditions canoniques pour pouvoir officier en tant qu'Imâm.

Ici encore, ce critère nous paraît pleinement justifié : Peut-il en effet se concevoir que Dieu confère Son Ordre à un homme qui ne sache point équilibrer les tendances contraires de son âme pour y faire jaillir l'équité ? Qui ne puisse, telle la forme primitive d'un mot que l'on dérive grammaticalement, s'adapter à son contexte et à son environnement, s'adressant à chacun selon sa compréhension et étant à l'écoute de tous les problèmes des croyants et des croyantes, quels qu'ils soient ? Peut-il encore se concevoir que Dieu appelle à l'obéissance de celui qui commet des actes dépravés, des péchés majeurs et véniels, qui n'inspire pas la droiture, et qui accomplit des actes vils ? Peut-on enfin concevoir qu'Il confère Son ordre à celui qui n'est point ni équitable ni droit, t qui n'est pas incliné vers le Réel ? Rien de tout cela n'est acceptable.

وَقَالَ لَهُمْ نَبِيُّهُمْ إِنَّ اللَّهَ قَدْ بَعَثَ لَكُمْ طَالُوتَ مَلِكًا قَالُوا أَنَّى يَكُونُ لَهُ الْمُلْكُ عَلَيْنَا وَنَحْنُ أَحَقُّ بِالْمُلْكِ مِنْهُ وَلَمْ يُؤْتَ سَعَةً مِّنَ الْمَالِ قَالَ إِنَّ
اللَّهَ اصْطَفَاهُ عَلَيْكُمْ وَرَادَهُ بَسْطَةً فِي الْعِلْمِ وَالْجِسْمِ وَاللَّهُ يُؤْتِي مَلَكَةً مَّن يَشَاءُ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ

« Et leur prophète leur dit : «Voici qu'Allah vous a envoyé Tâlût pour roi.» Ils dirent : «Comment règnerait-il sur nous? Nous avons plus de droit que lui à la royauté. On ne lui a même pas prodigué beaucoup de richesses!» Il dit : «Allah, vraiment l'a élu sur vous, et a accru sa part quant au savoir et à la condition physique.» - Et Allah alloue Son pouvoir à qui Il veut. Allah a la grâce immense et Il est Omniscient. » al-Baqarah, 247

– « الإحسان », l'Excellence

Al-Jurjanî (m. 1413) dit au sujet de ce terme, toujours dans son *Kitâb al-Ta'rifat* : « الإحسان , *al-ihsân*, Le comportement parfait, la conformité adorative, l'excellence, la perfection, l'embellissement. 1- C'est la réalisation (*tahaqquq*) de la servitude adorative (*'ubûdiyya*) dans la contemplation (*mushâhada*) de la Présence seigneuriale (*hadra rubûbiyyah*), par la Lumière (*nûr*) de la vue intérieure ou intuitive (*basîra*), c'est-à-dire de la vision directe (*ru'ya*) qu'a le serviteur de Dieu, revêtu de Ses Attributs (*sifât*) au travers de ces mêmes Attributs. C'est alors que le serviteur de Dieu le voit en toute certitude (*yaqîn*) sans toutefois Le voir véritablement (*haqîqa*). Le Prophète - sur lui la Grâce et la Paix de Dieu - a dit de cette disposition : "Le comportement parfait (*al-ihsân*) est que tu adores Dieu comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit". En effet, le serviteur voit Dieu derrière les voiles (*hujub*) de Ses Attributs sans voir la Réalité essentielle (*haqîqa*) par Celle-ci, car

c'est Dieu - exalté soit-Il - qui induit (*dâ'i*) les Attributs (*wasf*) par lesquels Il est qualifié. L'*ihsân* ou comportement parfait se situe au-dessous de la station de la contemplation (*maqâm al-mushahada*) dans celle de l'Esprit (*maqâm al-Rûh*). 2- Dans la langue usuelle, l'*ihsân* est faire le bien (*khayr*) qu'il convient d'accomplir. (...) »

L'*ihsân*, nous dit al-Jurjanî, c'est en premier lieu « la réalisation (*tahaqquq*) de la servitude adorative (*'ubûdiyya*) dans la contemplation (*mushâhada*) de la Présence seigneuriale (*hadra rubûbiyyah*) par la Lumière (*nûr*) de la vue intérieure ou intuitive (*basîra*), c'est-à-dire de la vision directe (*ru'ya*) qu'a le serviteur de Dieu, revêtu de Ses Attributs (*sifât*) au travers de ces mêmes Attributs. », c'est-à-dire que le serviteur croyant témoigne de la Présence de Son Seigneur en toute chose, Il réalise que toute chose est entre Ses mains, son adoration comprise. Il réalise que les Noms par lesquels Dieu se qualifie sont également ce par quoi Il se voile.

Mais en réalisant initialement le sens positif de ces Noms, c'est-à-dire en faisant siennes les qualités divines telles que la Miséricorde, la Lumière, la Bonté, la Science, il atteint à leur compréhension réelle. Il y a donc une stricte correspondance entre le *muhsîn*, celui qui peut être qualifié par l'*ihsân*, et la volonté de Dieu. Celui qui désire contempler l'ensemble des qualités divines, dans leur signification positive, doit regarder celui qui s'est purifié jusqu'à atteindre le degré de l'excellence. Ainsi, la vision (*basîra*) dont il est question est avant tout une vision intérieure, directe, que le serviteur a de Lui-même. Comme le dit le grand mystique chrétien rhénan Maître Eckhart (m. 1328) « Le regard par lequel je Le connais est le regard même par lequel Il me connaît. ». Puis il cite à cet usage un célèbre *hadîth* prophétique définissant l'*ihsân* comme le fait d'adorer Dieu comme si on le voyait, car si nous ne le voyons pas Lui nous voit. Al-Jurjanî donne ensuite une définition plus commune de ce terme « Dans la langue usuelle, l'*ihsân* est faire le bien (*khayr*) qu'il convient d'accomplir », qui présente l'*ihsân* comme l'impératif moral d'accomplir ce qui doit être fait, de dire ce qui doit être dit, soit en un autre sens à ce que nos actions soient en conformité avec la volonté divine.

Encore une fois, il nous paraît que ce critère est complètement justifié. Si une personne prétend détenir l'Ordre divin, il est nécessaire qu'elle se caractérise par cette excellence spirituelle. Mais il est également nécessaire qu'elle soit véritablement la "Preuve de Dieu sur Sa création" (*hujjatu-Llâhi 'alâ khalqih*), c'est-à-dire qu'à partir de sa propre connaissance et de sa propre vision intérieure elle expose clairement le Réel aux serviteurs de Dieu. Or, s'il y a bien une chose dont nous sommes certains, et que nous nous attacherons à montrer dans ce qui suit, c'est que les Imâms d'Ahl al-Bayt, que la paix soit sur eux, non-seulement furent ceux qui se caractérisèrent le plus par leur excellence spirituelle, mais ils furent à l'origine même de toute spiritualité authentique en Islâm.

b) Comment les douze Imâms furent chacun en leur époque ceux qui se caractérisèrent par ces trois critères

Nous avons défini le convenable (*al-ma'rûf*) comme l'ensemble de ce qui est prescrit et connu en terme d'usage par le respect des commandements de la révélation et de la tradition prophétique. La justice (*al-'adl*) quant à elle correspond en un sens à une attitude éthique équilibrée entre les tendances contraires et négatives de l'être humain ; en un autre sens à la capacité d'adaptation, d'écoute, de considération pour le contexte de chacun ; et enfin en un autre sens, juridique, l'état de celui qui s'abstient des péchés graves et mineurs et dont la droiture l'emporte. Enfin, quant à l'excellence (*al-ihsân*) nous l'avons défini comme l'état de celui qui a atteint la perfection dans la certitude, dont l'humilité totale et la servitude parfaite sont le secret de sa réalisation spirituelle complète.

Pour démontrer la conformité des douze Imâms au premier critère, celui du *ma'rûf* : nous citerons depuis la révélation ainsi que depuis la tradition prophétique authentifiée selon les critères de l'Islâm majoritaire des éléments attestant de la parfaite justification extérieure de leur Imâmat. Pour démontrer leur conformité au second critère, celui du *'adl*, nous mentionnerons des détails biographiques des différents Imâms au sujet de leur extraordinaire patience, droiture et compréhension. Enfin, pour prouver le dernière critère, celui de l'excellence (*al-ihsân*) nous montrerons comme celle-ci peut être universellement reconnue, et comment les douze Imâms d'Ahl al-Bayt, sur eux la paix, furent toujours à la source de la spiritualité islamique.

– En ce qui concerne les douze Imâms, sur eux la paix, dans leur totalité :

La première des preuves est le *hadîth* des douze successeurs, tel que rapporté dans les sources authentiques du sunnisme. Nous en citerons ici les quelques versions rapportées par Muslim dans son *Sahîh* au "Livre du Gouvernement" (*Kitâb al-Imârat*), avant de les analyser : " إِنْ هَذَا الْأَمْرُ لَا يَنْقُضِي حَتَّى يَمْضِيَ فِيهِمْ اثْنَا عَشَرَ خَلِيفَةً " (*Sahîh Muslim*, n°1812a), " لَا يَزَالُ هَذَا " (n°1812b-c), " لَا يَزَالُ الْإِسْلَامُ عَزِيزًا إِلَى اثْنَيْ عَشَرَ خَلِيفَةً " (n°1812-d), " لَا يَزَالُ هَذَا "

Il fut celui au sujet duquel le Prophète – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – dit « De quiconque je suis le *mawlâ*, cet Alî en est le *mawlâ* » comme cela est rapporté de manière notoire dans les sources sunnites et shî'tes ; Le Prophète – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – lui dit également « ô Alî, n'es-tu pas satisfait d'être auprès de moi dans la position qu'occupait Aaron par rapport à Moïse, sauf qu'il n'y a point de Prophète après moi ? » ; Il – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et le siens – dit également dans un *hadîth* dont le caractère notoire parmi les Amis de Dieu passe toute authentification « Je suis la Cité du Savoir, et Alî en est la Porte : Celui qui veut le savoir, qu'il passe par la Porte ! ». Il fut également le plus brave des guerriers du Saint Prophète Mohammad – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – et ses exploits militaires sont comptés comme autant de faits d'héroïsme n'impactant jamais son sens de la justice et de l'équité. Si bien que l'on attribue communément cette maxime au prophète « Point de héros comme Alî, point d'épée comme Dhul-Faqar (*Jâ fatâ illâ 'Alî la sayfa illa dhul-faqar*) ». Il fut le brillant orateur et poète des sermons de *Nahl al-Balaghâ*, dont tout amateur de langue arabe possède un exemplaire. Il est la source de toutes les chaînes de transmission initiatique des confréries soufies, à l'exception de l'une des chaînes de Naqshbandis qui remonte à Abû Bakr. Mais même cette chaîne remonte à Abû Bakr à travers Salmân qui fut, on le sait, le plus fidèle des disciples d'Alî. Et elle remonte à Salmân à travers Qasim fils de Mohammad fils d'Abî Bakr, lui-même fils de Mohammad fils d'Abî Bakr qui fut l'un des shî'tes reconnus de l'Imâm Alî – que la paix soit sur lui – malgré l'aversion de son propre père à cela. Et il est également le père d'Umm Farwah, qui est la mère de l'Imâm al-Sâdiq – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens. C'est d'ailleurs à travers ce dernier Imâm que se poursuit cette chaîne. Il est donc indiscutable, et indiscuté, que l'Imâm Alî – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui – fut la source de toute spiritualité authentique en Islâm, et les paroles du Prophète – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens – que nous en avons cité juste avant en sont sans doute la meilleure preuve. Il fut assassiné par Abd al-Rahmân fils de Muljam, un kharijî, à Kûfâ, qui le frappa d'une épée empoisonnée alors qu'il était en prière durant la Nuit de Qadr, pendant le mois de Ramadan.

– Le IIème Imâm Hasân fils d'Alî, l'Élu, *al-Mujtabâ* (625-670) et le IIIème Imâm Husayn fils d'Alî, le Seigneur des Martyrs, *Sayyid al-Shuhadâ'*, que la paix soit sur eux tous (626-680) :

L'Imâm al-Hasân et l'Imâm al-Husayn – que la paix soit sur eux – furent désignés par le Noble Prophète Mohammad – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui – comme « les Seigneurs de la Jeunesse du Paradis », tandis qu'il est connu que toute personne sera ressuscitée jeune au Paradis. Ils furent également, avec l'Imâm Alî et Fâtimah al-Zahrâ – que leur grâce et leur paix soient sur nous – parmi ceux qui furent invités sous le manteau du Noble Prophète Mohammad – que la paix et les prières de Dieu soient sur lui et les siens –, lors de la révélation du verset 33 de la sourate al-Ahzâb. En outre, au point de vue historique, Hasân fit preuve d'une patience en renonçant au califat, et il est l'un des Imâms les plus opprimés et les plus ignorés jusqu'à ce jour du fait même de cette patience et de cette détermination à accomplir l'Ordre divin. Puis, lors de la mort de Mu'awiyâ, et au vu du non-respect du traité promettant de mettre al-Hasân ou à défaut al-Husayn au pouvoir après son départ, étant donné que ce fut Yazid fils de Mu'awiyâ qui prit le pouvoir : la contestation d'al-Husayn se fit entendre. Mais là encore, les musulmans le délaissèrent, et ils continuent à le délaisser aujourd'hui et à oublier son sacrifice, tandis que son cri résonne pour toujours comme un appel à sauver la religion de son grand-père et à ne pas la laisser entre les mains d'imposteurs. Hasân fut empoisonné par sa femme à Médine, sous les ordres du calife Mu'awiyâ. Quant à al-Husayn, son destin héroïque est bien connu.

– Le IVème Imâm Alî fils de Husayn, l'Ornement de la Religion et des Adorateurs, *Zayn ud-Dîn wal-'Abidîn*, que la paix soit sur eux (658-712) :

Survivant de la tragédie de Karbalâ à laquelle il ne put, à son grand regret, pas participer : il passa le reste de sa vie dans la tristesse et l'ascétisme à Médine. Il se démarqua par son immense piété et par la beauté des mots par lesquels il s'adressait à Dieu. Le meilleur témoignage de ce fait est la *Sahifa Sajjadiyyah*, le livre d'invocations de l'Imâm al-Sajjâd – que la paix soit sur lui –, qui contient des prières tellement merveilleuses qu'il fut dit que si l'Imâm al-Sajjâd n'avait pas appris aux humains comment s'adresser convenablement à Dieu ils n'en auraient pas eu le moyen d'eux-mêmes. Il fut empoisonné sur ordre du calife al-Walid I à Médine.

– Le Vème Imâm Mohammad fils de Alî, le Diviseur des Savoirs, *Bâqir al-'Ulûm* (667-732) et le VIème Imâm Ja'far fils de Mohammad le Vêridique au Pacte (*Sâdiq al-Wa'd*), que la paix soit sur eux (702-765) :

Ils furent ceux qui jetèrent les bases de l'ensemble des sciences islamiques, des plus extérieures comme la jurisprudence jusqu'aux plus techniques et aux plus spirituelles comme l'alchimie, la science des lettres, en passant par l'interprétation du Coran, l'éthique, l'unicité divine. Ils jetèrent les bases de ces sciences, si bien que jusqu'en Occident l'alchimie a toujours été reconnue comme disposant d'une origine « orientale », et plus particulièrement attribuée au célèbre disciple de l'Imâm Ja'far al-Sâdiq – que la paix soit sur lui – : Jabir fils de Hayyân, "Geber" de son nom latinisé. Ils furent sans aucun conteste les plus savants de leur époque, si bien qu'Abû Hanifâ, l'un des quatre Imâms du sunnisme, reconnu que sans les deux années qu'il passa auprès de Ja'far al-Sâdiq – que la paix soit sur lui –, il aurait péri et n'aurait pu connaître quoi que ce soit sur la Voie. Ces deux Imâms – sur eux la paix –, et en particulier l'Imâm al-Sâdiq – que la paix soit sur lui – ont une importance considérable dans l'Islâm en général et dans l'Islâm spirituel en particulier. L'Imâm al-Sâdiq – que la paix soit sur lui – est sans aucun doute le plus connu et le plus œcuménique des deux, mais il n'atteint ce statut que parce que l'Imâm de son père avait préalablement préparé le terrain en posant les fondements des sciences. Le surnom de l'Imâm al-Bâqir – que la paix soit sur lui – « Bâqir al-'Ulûm » lui aurait été prophétiquement attribué par le Prophète. On lit en effet dans une tradition attribuée à Jâbir ibn 'Abdullâh Ansârî qui rapporte l'Envoyé de Dieu qui lui a dit: « Ô Jâbir! Tu rencontreras l'un de mes descendants de la postérité d'al-Hussayn, dont le nom sera comme le mien. Il divisera les sciences pour y sonder le Réel. Lorsque tu le rencontra, salue-le de ma part ! ». Et Jâbir fils d'Abdullah al-Ansarî – que la paix soit sur lui – put en effet vivre jusqu'au temps de l'Imâm Mohammad al-Bâqir pour le saluer. Al-Bâqir fut empoisonné par Ibrahîm fils de Walid fils de Abdallah à Médine, sur ordre du calife Hishâm fils d'Abd al-Malik. Quant à al-Sâdiq, il fut empoisonné à Médine sur ordre du calife al-Mansûr.

– Le VIIème Imâm Mûsâ fils de Ja'far, le Prisonnier, *al-Kazhîm*, que la paix soit sur eux (744-799) :

Il fut emprisonné à plusieurs reprises par les califes Abbassides al-Mahdi et Harun al-Rashid, et il tomba martyr en prison en l'an 183 de l'hégire en détention. Toute sa vie fut donc patience face aux persécutions intenses qu'il subissait. Il s'agissait d'une période de grave oppression des shi'ïtes, l'Imâm al-Kazhîm, que la paix soit sur lui, dû donc faire preuve de *taqiyah*. Il est également rapporté de lui un certain nombre de débats et de dialogues avec les savants d'autres religions, chose dans laquelle excellera son fils Alî al-Ridâ. De même que certaines lettres qu'il échangeait avec ses shi'ïtes lors de ses séjours en détention dans les prisons Abbassides. Il mourut empoisonné en prison à Bagdad, sur ordre du calife Harûn al-Rashid.

– Le VIIIème Imâm Alî fils de Mûsâ, l'Agréable, *al-Ridâ*, que la paix soit sur eux (758-817) :

Désigné successeur en régence par le calife al-Ma'mun, et connu pour ses nombreux débats avec les autorités religieuses musulmanes et non-musulmanes, il se distingua par une extrême éloquence. Les sources à son sujet abondent, concernant ses nombreux déplacements et sur son enseignement, du fait de sa position de faveur à la cour. Al-Sadûq rapporte un grand nombre de traditions attribuées à al-Ridâ dans les deux volumes de ses *'Uyun akhbâr al-Ridâ*, et qui traitent de sujets très variés sur la religion. Il prononça également le célèbre hadîth de la chaîne d'or (حديث سلسلة الذهب). Dans ce hadîth, l'Imâm al-Ridâ rapporte de son père al-Kazhîm, de son grand-père al-Sâdiq, de son arrière-grand-père al-Bâqir, et lui de son père al-Sajjad, et lui de son père al-Husayn, qui a entendu de son père Alî qui a entendu du Saint Prophète Mohammad, que la paix et les prières de Dieu soient eux tous dire, dire :

J'ai entendu de Gabriel, et lui de Dieu l'Exalté qu'Il a dit « La Parole « Lâ ilâha illa-Liâh » est Ma forteresse, quiconque la prononce avec sincérité entre Ma forteresse ; et quiconque entre dans Ma forteresse sera à l'abri de mon châtiment ! » L'Imâm, sur lui la paix, s'arrêta alors un instant et dit « Il y a peu de conditions qui donnent droit à l'entrée à cette forteresse, et je suis l'une de ces conditions. », or si l'Imâm al-Ridâ est l'une des conditions de l'Islâm, cela signifie que l'Imâm de tous ses prédécesseurs (dont il dit tenir ce *hadîth*) et successeurs légitimes est également une condition.

– Le IXème Imâm Mohammad fils d'Alî, le Généreux, *al-Jawâd*, que la paix soit sur eux (810-835) et le Xème Imâm Alî fils de Mohammad, le Guide, *al-Hadî*, que la paix soit sur eux (827-868) :

L'Imâm de d'al-Jawâd et d'al-Hadî – que la paix soit sur eux – se singularisa particulièrement par leur extrême jeunesse. L'Imâm al-Jawâd accéda à l'Imâm à huit ans, après le départ de son père l'Imâm al-Ridâ – sur eux la paix – ; puis suite au

départ de l'Imâm al-Jawâd, l'Imâm al-Hadî – sur eux la paix – eut également huit ans. Ce fait déstabilisa de nombreux shi'ites qui allèrent trouver d'autres personnes, refusant d'obéir à de simples enfants. Pourtant, malgré leur très jeune âge, ils furent très actifs dans la gestion de leur communauté et prouvèrent leur maîtrise de l'ensemble des sujets religieux et de toutes les caractéristiques nécessaires à l'Imâmât. De la même manière que Dieu dit au sujet de Jean le Baptiste « **Ô Jean ! Tiens-toi fermement à l'Écriture, et Nous lui donnâmes la sagesse alors qu'il était encore un enfant.** » Maryam, 12 ; Il, l'Exalté, dit encore, au sujet de Jésus fils de Marie – que la paix soit sur eux – cette fois-ci, au verset 30 de la même sourate lors du fameux épisode où Jésus s'exprima dès le berceau « **Mais (l'enfant Jésus) dit: «Je suis vraiment le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète.** »

– Le XIème Imâm Hasân fils d'Alî, *al-'Askarî*, que la paix soit sur eux (846-874) :

L'Imâm al-Hasân al-'Askarî est connu pour l'étendue de sa science dans l'ensemble des sujets religieux. On lui attribue notamment un Tafsîr des sourates al-Fatihâ et al-Baqarâ, mais également de nombreuses invocations et Ziyarât. Il passa toute sa vie à Samarra, sauf durant les quelques occasions dans lesquelles il fut emprisonné. Samarra était un avant-poste militaire, c'est pourquoi il fut surnommé al-'Askarî (d'al-'Askar, le soldat, le militaire). Sa présence dans la ville était surveillée, et il était considéré comme un potentiel danger pour l'État du fait de son charisme et de l'influence qu'il avait sur les croyants. Du fait de cette surveillance, l'Imâm n'était pas libre de rencontrer ses partisans comme il le souhaitait, c'est pourquoi il échangea prioritairement avec eux par lettres. Ces lettres ont été également en partie sauvegardées. Il épousa Dame Narjis, la princesse byzantine, selon une histoire célèbre dont le récit détaillé peut être trouvé dans le 4ème volume d'*En Islam iranien* du philosophe et iranologue Henry Corbin, qu'il repose en paix. Il est difficile de faire la part des choses quant à l'authenticité de cette histoire, néanmoins celle-ci reste prégnante dans la spiritualité shi'ite. En effet, la princesse Dame Narjis, que la paix de Dieu soit sur elle, nous dit la légende, descend de Simon-Pierre, Sha'mûn-Safâ, que son souvenir nous apporte la paix, le premier Successeur (*Wasiy*) du Christ, que la paix soit sur eux deux. Ainsi, leur union unit en quelque sorte la postérité spirituelle de Mohammad et celle de Jésus, représentées respectivement par l'Imâm Alî et Simon-Pierre, les deux ancêtres respectifs de l'Imâm Askarî - sur lui la paix - et de dame Narjis - sur elle la paix - ! A l'opposée complète de l'opinion trop répandue à notre époque qui consiste à confronter une vision bien souvent faussée à la fois de Jésus, sur lui la paix, et de Mohammad, que la paix et les prières de Dieu soient sur lui, comme deux opposés ayant prêché des choses contraires. L'histoire du mariage de dame Narjis avec l'Imâm al-'Askarî, sur lui la paix, nous montre que rien n'est plus faux, et que leur postérité comme leur enseignement initial témoigne au contraire de leur profonde fraternité.

– Le XIIème Imâm, la Preuve fils d'al-Hasân, *al-Hujjah ibn al-Hasân*, que la paix soit sur eux (869 à nos jours) :

Quant au douzième Imâm, la Preuve fils d'al-Hasân, que Dieu hâte son soulagement, il entra très tôt en occultation, annonçant sa parousie prochaine. Depuis le neuvième siècle, les shi'ites duodécimains sont dans l'attente du retour de cet Imâm sous la forme d'un sauveur eschatologique, d'un Résurrecteur, supposé remettre la religion sur ses fondements d'origine. Il réapparaîtra selon la plupart des musulmans, shi'ites comme sunnites, accompagné de Jésus, fils de Marie, le Messie. Bien qu'en occultation, sa présence spirituelle continue de nourrir les shi'ites de ses bénédictions, il est l'Imâm de ce Temps et de cette époque, la Preuve de Dieu sur Ses Créatures. Il viendra venger les injustices et portera secours aux opprimés contre leurs oppresseurs, il libérera les hommes de la domination et de l'injustice. Que Dieu nous compte parmi ses partisans et parmi les compagnons qui l'assisteront à « Remplir le monde de justice et d'équité comme il fut jadis rempli d'injustice et d'inquiété », tel que le répétèrent inlassablement l'ensemble des douze Imâms, que la paix soit sur eux... Il viendra venger **Husayn**.

Nous concluerons après ces quelques lignes écrites par le philosophe allemand Martin Heidegger dans ses *Chemins qui ne mènent nulle part* au début de sa conférence « Pourquoi des poètes ? ». Décrivant « la nuit du monde » des poètes Rilke et Hölderlin, qui correspond à la disparition du sacré et au désenchantement du monde, il écrit : « **Non seulement les dieux et le dieu se sont enfuis, mais la splendeur de la divinité s'est éteinte dans l'histoire du monde. Le temps de la nuit du monde est le temps de détresse, parce qu'il devient de plus en plus étroit. Il est même devenu si étroit, qu'il n'est même plus capable de retenir le défaut de dieu comme défaut.** ». Que dans l'obscurité de la nuit de ton absence ta présence, ô notre Maître, brille dans nos coeurs tel un Soleil de minuit.

Références :

(3) – al-Sadûq (m. 380/991), Kitâb al-Tawhîd, chapitre 41, hadith n°3

Original en Arabe :

- (3) *Troisième tradition :*

حدثني أبي رحمه الله، قال: حدثنا سعد بن عبد الله، عن أحمد بن محمد بن عيسى، عن محمد بن أبي عمير، عن محمد بن حمران عن الفضل بن السكن، عن أبي - عبد الله عليه السلام قال: قال أمير المؤمنين عليه السلام: اعرفوا الله بالله والرسول بالرسالة وأولي الأمر بالمعروف والعدل والاحسان

ô Allah prie sur Mohammad et la famille de Mohammad et hâte leur soulagement !